

2 juillet 2019
Français
Original : anglais*

**Vingt-neuvième Réunion des chefs des services
chargés au plan national de la lutte contre
le trafic illicite des drogues, Afrique**

Balaclava (Maurice), 16-20 septembre 2019

Point 3 de l'ordre du jour provisoire**

**Situation actuelle de la coopération régionale
et sous-régionale dans le cadre de la lutte
contre le problème mondial de la drogue**

**Rapport sur la situation mondiale en ce qui concerne
le trafic de drogues**

Note du Secrétariat

Conformément à l'article 18 de la Convention unique sur les stupéfiants de 1961 et à l'article 16 de la Convention sur les substances psychotropes de 1971, le Secrétariat a établi pour 2019 un rapport sur la situation mondiale en ce qui concerne le trafic de drogues ([E/CN.7/2019/5](#)), qui est mis à la disposition de la vingt-neuvième Réunion des chefs des services chargés au plan national de la lutte contre le trafic illicite des drogues, Afrique. Ce rapport expose, sur la base des statistiques dont dispose le Secrétariat, les principales constatations concernant les tendances mondiales et régionales du trafic et des saisies de drogues.

* Disponible uniquement en anglais, arabe et français, qui sont les langues de travail de cet organe subsidiaire.

** UNODC/HONLAF/29/1.

